



DECISION N° 004 / D/CNG/MAIRE/SG/2022 du 23 MAY 2022 portant attribution d'un Marché Public dans la Commune de Ngoulemakong, Département de la Mvila, Région du Sud

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGOULEMAKONG,

Vu La Constitution ;

Vu La Loi N°99/016 du 22 Décembre 1999, portant Statut Général des Etablissements Publics et des Entreprises du Secteur public et parapublic ;

Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques ;;

Vu la Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées;

Vu Le Décret N°77/203 du 29 juin 1977 déterminant les Communes et leur ressort territorial ;

Vu Le Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant les dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001, portant création, organisation et fonctionnement de L'ARMP ;

Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N°2013/271 du 05 Août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2012/074 du 08 mars portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N°2018/366 du 20 juin 2016 portant Code des Marchés Publics ;

Vu L'Arrêté N°231 du 25 mars 1955 portant création de la Commune de Ngoulemakong ;

Vu L'Arrêté N°000057/A/MINDEVEL du 03 mars 2020 constatant l'élection du Maire et de ses Adjoints ;

Vu la Circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés ;

Vu La Circulaire N°0000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au suivi et au contrôle du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2022 ;

Vu la Décision N°01/DM/LO705/C-NGG/SG/2019 du 03 juillet 2019 Constatant la composition des membres de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics dans la Commune de Ngoulemakong ;

Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N°009/AONO/PU/C-NGG/SIGAMP/CIPM/2022 du 05 Avril 2022 relatif aux travaux de construction des blocs latrines dans certaines écoles publiques

: Yop , Soumou , Elone , Groupe 2 Ngoulemakong, Commune de Ngoulemakong, Département de la Mvila, Région du Sud, en procédure d'urgence

Vu le Procès-verbal du 18 mai 2022 de la Commission Interne de Passation des Marchés

Vu la lettre N°008 /L/C/CIPM/NGG-2022 du 18 mai 2022 portant proposition d'attribution de la Lettre commande, objet de l'avis d'appel d'offres national ouvert suscité ;

Considérant les nécessités de service.

Par ces motifs ;

DECIDE :

Article 1^{er} : La Lettre Commande relative à l'Appel d'Offres National ci-dessus citée est pour compter de la date de signature de la présente décision, attribuée ainsi qu'il suit :

Lot	Intitulé du projet	Adjudicataire	Montant TTC en FCFA	Délai	Financement
Lot unique	Construction des blocs latrines dans certaines écoles publiques : Yop, Soumou, Elone, Groupe 2 Ngoulemakong	ETS ICB SARL	13 993 561 (Treize millions neuf cent quatre-vingt-treize mille cinq cent soixante un) FCFA	03 (trois) mois	BIP MINEDUB 2022

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.



Je soussigné, Monsieur **KONO KONO LOUIS DESIRE**, Directeur Général des **ETS ICB SARL** ; Tél : 696 84 58 63 / 672 95 08 83, certifie avoir reçu de Mr **ENOA MINFOUMOU Evariste**, Chef Service Technique de l'Aménagement et du Développement Urbain, Chef Service du Marché, la Décision me constituant Adjudicataire de la Lettre Commande ci-dessus à laquelle je me soumets en date du **30 MAY 2022**

L'Adjudicataire



Kono Kono Louis Désiré
Directeur Général

Je soussigné, **ENOA MINFOUMOU Evariste**, Chef Service Technique de l'Aménagement et du Développement Urbain, Chef Service du Marché, certifie avoir notifié à Monsieur **KONO KONO LOUIS DESIRE** Directeur Général des **ETS ICB SARL** ; Tél : 696 84 58 63 / 672 95 08 83, la décision d'attribution ci-dessus, le constituant Adjudicataire de l'Appel d'Offres National Ouvert susmentionné, décision à laquelle les ETS ICB SARL déclarent se soumettre.

Ngoulemakong, le **30 MAY 2022**

Le Chef Service du Marché



Evariste Alphonse
Ingénieur En Génie Civil

AMPLIATIONS:

- **ARMP/SUD**
- **DD/MINEPAT/MVILA**
- **DD/MINMAP/MVILA**
- **DD/MINDEVEL/MVILA**
- **DD/MINEE/MVILA**
- **President CIPM**
- **Archives /chromos**
- **Affichage**